

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le







DÉLIBÉRATION

<u>DÉLIBÉRATION N°2025-03-13/03 DU 13 MARS 2025 RELATIVE A LA DÉSIGNATION DU</u> REPRÉSENTANT DU SMER LA VÉGÉTALE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN

Le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Végétale, dûment convoqué le 28 février 2025, s'est réuni sous la Présidence de Madame Françoise LECOUFLE, sa Présidente en exercice, le jeudi 13 mars à 10h à l'Hôtel du Département du Val-de-Marne.

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Étaient présents et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Végétale.

Liste des élus présents :	Liste des pouvoirs :
Sébastien MEHA	De Thierry HEBBRECHT à Françoise LECOUFLE
Jean-Luc DUMESNIL	De Jean-Pierre BARNAUD à Patrick FARCY
Patrick FARCY	
Françoise LECOUFLE	

LE COMITÉ SYNDICAL

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maximilien signée le 1er juillet 2013,

VU la délibération n° 2017-10-19/03 du 19 octobre 2017 approuvant l'adhésion du SMER au GIP Maximilien et de sa convention constitutive

VU la délibération n° 2025-007 du 11 février 2025 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (Nom de marque : Ile-de-France Nature) relative à l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des services d'Ile-de-France Nature au Syndicat mixte,

VU le rapport présenté par Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER.

DÉLIBÈRE

<u>Article 1^{er}:</u> Le comité syndical désigne M. Christophe MAILLET à la fonction de représentant titulaire au GIP

Maximilien,

Article 2: autorise Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER, à signer tous les actes relatifs à cette

décision.

Article 3: le montant annuel de la contribution sera imputé sur le budget du SMER la Végétale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 4
Pouvoirs : 2
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Adoption : à l'unanimité

Madame Françoise LECOUFLE

